

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	20	5	10

**SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux  
et le Vingt-quatre octobre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Sophie DEGUEURCE, 6<sup>ème</sup> Adjointe

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**112/22 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Gilles GAUCI, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Patricia YVARS, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

Monsieur Sébastien LEROY, représenté par Monsieur Dominique CAZEAU.  
Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.  
Madame Julie FLAMBARD représentée par Monsieur Patrick SALEZ.  
Madame Cécile DAVID, représentée par Madame Arlette VILLANI.  
Madame Catherine AIMAR, représentée par Madame Sophie DEGUEURCE.  
Monsieur Didier SOBRIE, représenté par Monsieur Didier LAUMONT.

**ABSENTS SANS POUVOIR**

Madame Pascale SOULIE  
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE  
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Considérant que Mesdames CARON et LEQUILLIEC et Messieurs CHAUMIER, CAZEAU, BAREGE et PEIRETTI ne prennent pas part au vote et quittent la salle, en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Amandine BAZZANO est désignée secrétaire de séance.  
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'instruction M57 qui régit le Budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 190 du 13 décembre 2021 approuvant le Budget principal 2022 ;

Considérant les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de faire les ajustements budgétaires suivants :

**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement évolue globalement de 569 225,85 € passant de 70 141 156,85 € à 70 710 382,70 €.

En effet, la Commune de Mandelieu-La-Napoule doit intégrer de nouvelles dépenses au Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour ajuster les prévisions budgétaires, notamment la délégation de la distribution du magazine mensuel MLN, ainsi qu'au Chapitre 012 « Charges de personnel » pour régulariser les évolutions des rémunérations des agents territoriaux (SMIC, point d'indices, changement de catégorie, ...) et au Chapitre 65 « Autres charges de gestion ».

Elle doit intégrer également de nouvelles recettes, notamment l'indemnité perçue de l'état suite à un protocole transactionnel.

**1. Les dépenses :**

En matière de dépenses, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Dépenses	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
011	Charges à caractère général	13 497 784.70 €	-702 000.00 €	12 795 784.70 €
012	Charges de personnel	23 373 372.00 €	1 000 000.00 €	24 373 372.00 €
014	Atténuations de produits	1 870 300.00 €	-97 399.00 €	1 772 901.00 €
65	Autres charges de gestion	3 177 209.00 €	-196 375.15 €	2 980 833.85 €
66	Charges financières	311 921.73 €	65 000.00 €	376 921.73 €
67	Charges exceptionnelles	605 000.00 €	0.00 €	605 000.00 €
68	Provisions	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>42 935 587.43 €</b>	<b>69 225.85 €</b>	<b>43 004 813.28 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	24 205 569.42 €		24 205 569.42 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	3 000 000.00 €	500 000.00 €	3 500 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>70 141 156.85 €</b>	<b>569 225.85 €</b>	<b>70 710 382.70 €</b>

Les principaux chapitres de dépenses sont les suivants :

**Chapitre 011 – Charges à caractère général (- 702 000,00 €)**

Il s'agit dans ce chapitre de réviser à la baisse les prévisions initiales de dépenses. Cependant, certains comptes évoluent à la hausse comme le 6236 (Publications) pour la délégation de la distribution du magazine MLN pour la fin d'année 2022 et du compte 6227 (frais d'actes et de contentieux) pour prendre en compte les besoins du service.

**Chapitre 012 – Charges de personnel (+ 1 000 000,00 €)**

Le chapitre doit être augmenté pour prendre en compte les mesures catégorielles imposées par l'Etat, la pleine reprise post-Covid des services municipaux, et des renforts administratifs nécessaires pour s'adapter aux projets de la Ville.

**Chapitre 014 – Atténuations de produit (-97 399,00 €)**

Ce chapitre est diminué pour régulariser les dépenses inscrites suite au avis de paiement reçus depuis.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion (-196 375,15 €)**

Ce chapitre est diminué pour régulariser le versement de subvention à l'OTC prévue pour la fête du Mimosa et annulée en ce début d'année pour cause de COVID et pour réduire la subvention au CCAS suite à ses résultats comptables de l'exercice 2021.

Quelques comptes doivent, cependant, être augmentés, comme le 65568 (Participation au SICASIL) pour prendre en compte des annuités non intégrées jusque-là et le compte 65888 (Reversement Taxe de séjour) pour adapter la somme au montant constaté sur le Compte Administratif 2021 de la Ville.

**Chapitre 042 – Opération d'ordre : Transfert entre sections (+500 000,00 €)**

Ce chapitre doit être augmenté, pour tenir compte de la proratisations des amortissements des investissements réalisés sur l'année 2022 pour respecter la réglementation de la nomenclature M57.

**2. Les recettes :**

En matière de recettes, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Recettes	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
013	Atténuations de charges	40 000.00 €	46 100.00 €	86 100.00 €
70	Produits de service	5 807 751.80 €	0.00 €	5 807 751.80 €
73	Impôts et taxes	2 718 130.00 €	0.00 €	2 718 130.00 €
731	Fiscalité locale	42 602 500.00 €	135 509.85 €	42 738 009.85 €
74	Dotations et participations	2 149 520.90 €	31 204.00 €	2 180 724.90 €
75	Autres produits de gestion	2 852 550.00 €	356 412.00 €	3 208 962.00 €
77	Produits exceptionnels	200 000.00 €	0.00 €	200 000.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>56 370 452.70 €</b>	<b>569 225.85 €</b>	<b>56 939 678.55 €</b>
042	Opération d'ordre transfert entre sections	353 727.98 €	0.00 €	353 727.98 €
	<b>TOTAL</b>	<b>56 724 180.68 €</b>	<b>569 225.85 €</b>	<b>57 293 406.53 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	13 416 976.17 €	0.00 €	13 416 976.17 €
	<b>TOTAL</b>	<b>70 141 156.85 €</b>	<b>569 225.85 €</b>	<b>70 710 382.70 €</b>

Les principaux chapitres de recettes sont les suivants :

**Chapitre 013 – Atténuations de charges (+46 100,00 €)**

L'URSSAF a octroyé à la Commune de Mandelieu-La-Napoule un montant de 46 000 € au titre de l'indemnité Inflation 2022.

**Chapitre 731 – Fiscalité locale (+135 509,85 €)**

Ce chapitre peut être augmenté car nous prévoyons une hausse du produit des jeux pour l'année 2022. La reprise est plus rapide que prévu lors de l'élaboration du budget.

**Chapitre 74 – Dotations et participations (+31 204,00 €)**

Nous pouvons constater l'attribution d'une participation de l'ANSSI de 40 000 € pour la sécurisation informatique. Dans le même temps, la DGF doit être réduite de 8 796 € suite à la notification définitive.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion (+356 412,00 €)**

Dans le cadre d'un protocole transactionnel avec la Direction Générale des Finances Publiques, il est nécessaire de prévoir des recettes supplémentaires.

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement évolue globalement de 10 500 000,00 € passant de 48 484 625,52 € à 58 984 625,52 €.

**1. Les dépenses :**

En matière de dépenses, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Dépenses	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
10	Dotations, fonds divers	0.00 €	194 000.00 €	194 000.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €		0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 926 252.00 €	125 000.00 €	3 051 252.00 €
20	Immobilisations corporelles	2 767 312.94 €	0.00 €	2 767 312.94 €
204	Subventions d'équipement versées	638 500.00 €		638 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	20 678 228.18 €	10 000 000.00 €	30 678 228.18 €
23	Immobilisations en cours	15 715 604.42 €	181 000.00 €	15 896 604.42 €
27	Autres immobilisations financières	500 000.00 €		500 000.00 €
45...	Opérations pour compte de tiers	3 805 000.00 €		3 805 000.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>47 030 897.54 €</b>	<b>10 500 000.00 €</b>	<b>57 530 897.54 €</b>
040	Opération d'ordre transfert entre sections	353 727.98 €		353 727.98 €
041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00 €		1 100 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48 484 625.52 €</b>	<b>10 500 000.00 €</b>	<b>58 984 625.52 €</b>

Les principaux chapitres de dépenses sont les suivants :

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (+125 000 €)**

Ce chapitre augmente pour faire face au remboursement en capital de l'emprunt souscrit en prévision de l'acquisition des bâtiments ESCOTA.

**Chapitre 21 – Immobilisations incorporelles (+10 000 000 €)**

Ce chapitre augmente par la souscription de l'emprunt de 10 M€ et l'inscription sur une ligne de réserve afin de bloquer la somme jusqu'à l'acquisition des bâtiments ESCOTA.

**Chapitre 23 – Immobilisations en cours (+375 000 €)**

Ce chapitre augmente également pour équilibrer la section.

**2. Les recettes :**

En matière de recettes, les crédits ouverts doivent évoluer de la manière suivante :

Chap	Recettes	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
10	Dotations, fonds divers	2 678 391.39 €		2 678 391.39 €
1068	Réserve capitalisée	0.00 €		0.00 €
13	Subventions d'investissement	5 261 512.00 €		5 261 512.00 €
16	Emprunts et dettes	20 000.00 €	10 000 000.00 €	10 020 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	500 000.00 €		500 000.00 €
45...	Opérations pour compte de tiers	3 805 000.00 €		3 805 000.00 €
	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 264 903.39 €</b>	<b>10 000 000.00 €</b>	<b>22 264 903.39 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	24 205 569.42 €	0.00 €	24 205 569.42 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	10 000.00 €		10 000.00 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections	3 000 000.00 €	500 000.00 €	3 500 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00 €		1 100 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>40 580 472.81 €</b>	<b>10 500 000.00 €</b>	<b>51 080 472.81 €</b>
R001	Reports n-1	7 904 152.71 €	0.00 €	7 904 152.71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48 484 625.52 €</b>	<b>10 500 000.00 €</b>	<b>58 984 625.52 €</b>

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes (+10 000 000 €)**

Souscription de l'emprunt ARKEA de 10 M€.

**Chapitre 040 – Opération d'ordre : Transfert entre sections (+500 000,00 €)**

Ce chapitre doit être augmenté, pour tenir compte de la proratisation des amortissements des investissements réalisés sur l'année 2022 pour respecter la réglementation de la nomenclature M57. (cf dépenses de fonctionnement)

En conséquence, il est donc proposé au Conseil Municipal

**D'APPROUVER** la décision modificative N° 3 du budget principal de l'exercice 2022, chapitre par chapitre, comme suit :

**En section de fonctionnement :**

	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
<b>TOTAL</b>	<b>70 141 156.85 €</b>	<b>569 225.85 €</b>	<b>70 710 382.70 €</b>

**Recettes :**

Chap	Recettes	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
013	Atténuations de charges	40 000.00 €	46 100.00 €	86 100.00 €
731	Fiscalité locale	42 602 500.00 €	135 509.85 €	42 738 009.85 €
74	Dotations et participations	2 149 520.90 €	31 204.00 €	2 180 724.90 €
75	Autres produits de gestion	2 852 272.16 €	356 412.00 €	3 208 684.16 €

**Dépenses :**

Chap	Dépenses	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
011	Charges à caractère général	13 497 784.70 €	-702 000.00 €	12 795 784.70 €
012	Charges de personnel	23 373 372.00 €	1 000 000.00 €	24 373 372.00 €
014	Atténuations de produits	1 870 300.00 €	-97 399.00 €	1 772 901.00 €
65	Autres charges de gestion	3 177 209.00 €	-196 375.15 €	2 980 833.85 €
66	Charges financières	311 921.73 €	65 000.00 €	376 921.73 €

**En section d'investissement :****Recettes :**

Chap	Recettes	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	2 926 252.00 €	125 000.00 €	3 051 252.00 €
21	Immobilisations corporelles	20 678 228.18 €	10 000 000.00 €	30 678 228.18 €
23	Immobilisations en cours	15 715 604.42 €	375 000.00 €	16 090 604.42 €

**Dépenses :**

Chap	Dépenses	BP + BS + DM 2022	Évolution	Nouveau BP 2022
16	Emprunts et dettes	20 000.00 €	10 000 000.00 €	10 020 000.00 €
040	Opération d'ordre transfert entre sections	3 000 000.00 €	500 000.00 €	3 500 000.00 €

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (25 VOIX)**

**En vertu de l'article L.2131-11 du CGCT,**

**Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.**

**Mesdames CARON et LEQUILLIEC et Messieurs CHAUMIER, CAZEAU, BAREGE et PEIRETTI  
n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle.**

**APPROUVE** la décision modificative N° 3 du Budget Principal de l'exercice 2022 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint empêché,  
La 2<sup>ème</sup> Adjointe empêchée,

Le 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
Gilles GAUCI

La Secrétaire de séance,  
Amandine BAZZANO

